

**DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MOUHERS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 FEVRIER 2021 A 19 H 00**

Selon convocation en date du : 15 février 2021.

Travaux de voirie année 2021 :

- **Délibération N°2021-001** – Approbation du projet
- **Délibération N°2021-002** – Approbation du plan de financement
- **Délibération N°2021-003** – Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.)
année 2021

- **Délibération N°2021-004** – Redevance d'Occupation du Domaine Public par les opérateurs
de télécommunications année 2021
- Présentation du site internet
- Questions diverses

APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS

présents : Barbara NICOLAS, Maire - Samuel LARDEAU, 1^{er} adjoint - Jean-Louis DEBEURET, 3^{ème} adjoint - Arnaud CAYET - Aurélien DECHATRE - Philippe PIGOIS - Claudine LAMY - Bruno PARNY - Roseline RODET - Marie-Christine CHATAIN.

- **absent excusé** : Dominique GIRAUD, 2^{ème} adjoint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Aurélien DECHATRE est désigné comme secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 27 NOVEMBRE ET DU 21
DECEMBRE 2020**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des comptes rendus des séances du 27 novembre et du 21 décembre 2020. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré les adopte, à l'unanimité.

Début de séance à 19h05.

TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2021

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-001 : APPROBATION DU PROJET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été contactées mais seulement deux ont envoyé des devis.

Puis, elle présente les différents devis concernant le projet de travaux de voirie à effectuer pour l'année 2021 comme suit :

. **Réfection de voirie communale VC numéro 101 – Le Breux** pour un montant de 16 480.00 euros HT soit 18 128.00 euros TTC.

. **Réfection de voirie communale VC numéro 11 – Route de l'Age – Le Vieux Limanges** pour un montant de 8 804.00 euros HT soit 9 684.40 TTC.

. **Réfection de voirie communale VC numéro 203 – Bonnavoix – Archy** pour un montant de 10 416.00 euros HT soit 11 457.60 TTC.

Le montant total de ses travaux s'élève à 35 700.00 euros HT soit 39 270.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE et VALIDE ce projet.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-002 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement concernant les travaux de voirie de l'année 2021.

DEPENSES

Travaux de voirie	35 700.00
TOTAL HT	35 700.00

RECETTES

Subvention FAR 2021	10 000.00	28.00%
Fonds propres	25 700.00	72.00%
TOTAL HT	35 700.00	100,00%

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-003 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACTION RURALE (F.A.R.) ANNEE 2021

Madame le Maire expose que le projet concernant les travaux de voirie sur les voies communales numéros 11, 101 et 203, dont le coût prévisionnel s'élève à 35 700.00 euros HT soit 39 270.00 euros TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) pour l'année 2021 pour le projet concernant les travaux de voirie sur les voies communales numéros 11, 101 et 203.

CHARGER Madame le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-004 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS ANNEE 2021

Madame le Maire de Mouhers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

1. d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- **41.26€ par kilomètre et par artère en souterrain (*) ;**
- **55.02 € par kilomètre et par artère en aérien;**

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

2. de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3. d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.

CHARGE Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

(*) **Attention** : le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le montant de cette redevance est de 733.00 euros pour l'année 2021.

PRESENTATION DU SITE INTERNET

Monsieur Jean-Louis DEBEURET, 3^{ème} adjoint délégué à la communication, présente le nouveau site internet de la commune : mairie-mouhers.fr
Madame le Maire le remercie pour l'excellent travail fourni.



>>> Portail du Berry



>>> Portail de l'Indre



>>> Portail de la CDC

LA COMMUNE

LA MUNICIPALITE

LA VIE LOCALE

INTERCOMMUNALITE

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Bienvenue sur le site Internet de la commune de Mouhers, outil de communication qui vous présente l'actualité de la Commune, des informations concernant la Communauté de Communes du Val de Bouzanne et le Pays de La Châtre.

Des rubriques vous permettent d'être informés du fonctionnement de la municipalité, ainsi que des projets de la commune.

Le site vous donne également l'agenda de la vie locale et associative, et vous permet d'accéder aux différentes démarches administratives que vous souhaiteriez faire.

Il évoluera bien sûr en fonction des besoins, et aussi grâce à vos informations et vos demandes. N'hésitez donc pas à nous les communiquer par mail à : mairie.mouhers@wanadoo.fr

Barbara Nicolas
Maire de Mouhers



ACTUALITE



AGENDA DES MANIFESTATIONS



URBANISME



LOCATION DE SALLE MUNICIPALE



DEMARCHES ADMINISTRATIVES



PROFESSIONNELS DE SANTE



COMPTE-RENDUS DU CONSEIL



BULLETIN MUNICIPAL



PLAN COMMUNAL

f Facebook Mouhers

Cliquer pour accéder à la page Facebook.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a appelé Monsieur Guy GAUTRON, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, concernant la voirie communale mitoyenne au lieu-dit Bonnavoix – Archy. Un devis a été envoyé directement par l'entreprise COLAS à la mairie de Neuvy.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 9^{ème} édition de la course cycliste « Le Poinçonnet – Panazol – Limoges Métropole » passera à Mouhers le samedi 13 mars 2021.
- Compte tenu de la situation financière de la commune (diminution des recettes), Madame le Maire questionne le Conseil Municipal sur une éventuelle hausse des taxes locales cette année.
- Afin de faciliter la location du logement vacant à l'ancien presbytère, Madame le Maire, sur les conseils de l'OPAC 36, souhaite mener une réflexion sur l'aménagement extérieur des espaces verts. Elle propose la création d'un espace vert clos pour chaque logement. Nous allons consulter les services du CAUE.
- Suite à un rendez-vous avec les services du Conseil Départemental de l'ATD 36 (visite sur site), il s'avère que la signalisation du centre-bourg n'est plus aux normes. Il faut tout changer.
- Madame le Maire informe le Maire que nous avons reçu le courrier d'acceptation d'achat de la portion de chemin communal lieu-dit Bonnavoix de Monsieur et Madame THOOSSEN en date du 1^{er} février 2021. Ce dossier suit son cours.
- Monsieur Bruno PARNY signale des nids de poules vers chez Monsieur PIGOIS au lieu-dit la Plaine.
- Monsieur Philippe PIGOIS signale également des nids de poules au lieu-dit le Petit Vineuil en haut de la côte.

Pour information :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le scrutin des élections régionales et départementales se déroulera les dimanche 13 et 20 juin 2021.
- En raison des vacances d'hiver, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 1^{er} au vendredi 5 mars 2021 inclus. Réouverture le lundi 8 mars 2021 à 9h00.

La séance est levée à 21H10.

A Mouhers, le 8 mars 2021.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Aurélien DECHATRE.